

PROJET

ASSOCIATIF



2018-2022



**Une association, un projet, ... au service des
enfants, adolescents et adultes en difficulté**

**Association Départementale des Pupilles de
l'Enseignement Public du Loiret
ADPEP 45 – 25 Boulevard Jean Jaurès – 45000 ORLEANS**

Editorial

Ce projet associatif 2018-2022 se situe dans la continuité des précédents et s'appuie sur les analyses et orientations développées lors de nos Assemblées Générales successives.

Ce n'est pas un projet figé ; les futures AG auront aussi à compléter et actualiser nos axes d'actions.

Il se situe dans un contexte qui amorce une profonde mutation de l'offre médico-sociale en réponse aux demandes et besoins nouveaux des personnes en difficulté et leurs familles.

Les orientations des politiques publiques viennent confirmer et concrétiser ce passage du « tout institution » vers des plateformes, dispositifs et services.



Les orientations dominantes sont :

- Maintien au plus près du lieu de vie
- Accès à tous les dispositifs de droit commun
- Exigence de ne pas être dessaisi de la maîtrise de son parcours de vie ou celui de son enfant

Mutation que nous préférons appeler reconfiguration ou redimensionnement car il restera toujours des besoins d'accompagnement proches de l'offre institutionnelle que nous connaissons, mais de plus petite dimension.

Ce redimensionnement s'accompagnera d'un redéploiement vers des accompagnements sur tous les lieux et temps de vie.

Une association également en mutation puisque les familles y prennent de plus en plus de place par leur adhésion et leur engagement dans les instances statutaires.

Ensemble, familles, militants bénévoles et professionnels restons à l'écoute et au service des enfants, adolescents et adultes y compris les personnes avançant en âge et touchées par la perte d'autonomie.

Nous sommes face à un nouveau défi à relever. Celui de redessiner l'offre médico-sociale de demain, d'en tracer les contours et même les limites.

Mais les PEP au cours de leurs 100 ans d'histoire, ont su en relever d'autres et encore aujourd'hui, nous en avons la capacité.

Orléans le 10 mai 2018

André REMBERT
Président

Sommaire

Les PEP, plus de 100 ans d'histoire	p 3
Les PEP, des valeurs	p 4
Une association, un projet	p 5-6
Une association qui s'adapte et évolue	p 7
Les objectifs pour une société solidaire et inclusive	p 8
Axes d'action	p 9-10
Une association en capacité d'assumer ses responsabilités	p 11-12
La gouvernance de l'ADPEP45	p 13-14
Organigramme associatif	p 15
Les établissements, services et dispositifs	p 16



Les PEP, plus de 100 ans d'histoire ...

A partir de 1915, des enseignants et des Inspecteurs d'Académie fondent les Associations Départementales des Pupilles de l'Enseignement Public (ADPEP) pour venir en aide aux orphelins de guerre.

Une Association PEP existe dans chaque département.

Dans un premier temps, les AD développent des interventions complémentaires à l'Ecole Publique :

- séjours éducatifs et pédagogiques (classes de découverte par exemple)
- vacances pour enfants
- politique éducative de proximité

avant d'étendre leur action au secteur médico-social.

Dans le Loiret

L'Association Départementale des PEP a d'abord existé sous le titre : "Œuvre des Pupilles Orphelins de Guerre" dès le 20 janvier **1916**.

Dès 1936, l'Œuvre Universitaire prend en charge les activités vacances et classes de découverte au sein des PEP.

En 1967, les statuts sont modifiés : l'Œuvre Universitaire et les PEP deviennent 2 entités distinctes.

Les PEP Loiret se consacrent alors « *au développement et à la gestion des établissements spécialisés que requiert le handicap physique, intellectuel, moral ou social des enfants et adolescents* » selon la mission conférée par leurs statuts.

En 1971, l'Association crée son premier établissement spécialisé, l'IME de Gien, d'autres établissements pour enfants suivront.

En 1980, l'Association devient "Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public" **et étend son action aux adultes en difficulté.**

Dès lors, la notion de pupille doit être comprise comme toute personne en difficulté.

C'est pourquoi l'AD PEP45 développe des actions pour « **Aider enfants, adolescents et Adultes en difficulté** » dans notre société.

L'ADPEP 45 est :

. membre de la Fédération Générale des PEP, interlocutrice des partenaires nationaux et garante de la cohésion et du développement du réseau PEP. Au sein de la Fédération, **l'AD du Loiret est l'une des plus importantes** pour les activités médico-sociales.

. partenaire actif au sein de l'Union Régionale des PEP Centre Val de Loire qui assure une représentation régionale, développe des partenariats avec les autres AD, mutualise des actions, des temps de réflexion et de formation. Dans ce cadre elle favorise la coordination des différents services départementaux établissements ou dispositifs.

Pour construire un réseau de solidarité, pour tous, avec chacun.

L'Association développe son action dans le cadre du mouvement social et de solidarité.

Association de militants bénévoles issus de la société civile et de parents, elle appuie son action sur des valeurs. Les 2 valeurs fondatrices « Laïcité et Solidarité » gardent plus que jamais leur pertinence. Au fil des évolutions de la société et du développement de ses actions, l'association a été amenée à les préciser et à les compléter.

- **Solidarité**, affirmant que tous les hommes sont égaux en droit quelles que soient leurs difficultés et que la société doit développer des actions pour que ces droits puissent s'exercer. Seule une approche diversifiée des personnes et des situations permet de remédier aux inégalités.
- **Laïcité**, pour favoriser le vivre ensemble dans le respect des opinions individuelles et des différences, mais aussi pour s'enrichir des différences.
- **Citoyenneté**, chaque personne en situation de handicap ou en grande difficulté est membre à part entière de la société. Dans une société d'appartenance, chacun doit pouvoir exercer pleinement sa citoyenneté et **accéder à la totalité de ses droits et devoirs**.
- **Justice sociale**, car la citoyenneté ne peut s'exercer pleinement sans justice sociale. C'est pourquoi les PEP situent leurs actions dans une perspective de transformation sociale pour l'accès de tous à une égale dignité.
- **Respect des droits fondamentaux des personnes accompagnées et de leurs familles** sont au centre des préoccupations de l'Association et de chacun de ses établissements et services.

C'est sur ces bases que les établissements et services des PEP développent leurs actions au sein d'une association qui se revendique de l'Economie Sociale et Solidaire.

Une Association, un projet ...

au service des personnes accompagnées et de leurs familles

L'Association départementale des PEP 45 est engagée dans des missions de solidarité et est en capacité d'accompagner des jeunes et adultes handicapés ou en difficultés momentanées.

Les personnes accueillies ou accompagnées, le soutien aux familles lorsque cela est nécessaire, sont au centre des préoccupations de l'Association et de chacun de ses établissements et services.

... qui garantit les droits

Le respect de la personne, quelle qu'en soit la forme, fonde en toutes circonstances les décisions et les interventions dans les établissements et services de l'Association.

Tous les outils et garanties des lois de 2002 et 2005 sont mis en œuvre et régulièrement revisités et améliorés dans le seul souci des droits, du bien-être des personnes et de la réalisation de leur projet de vie :

- Projet d'établissement
- livret d'accueil,
- règlement de fonctionnement,
- documents individuel de prise en charge (DIPEC)
- contrat de séjour
- Conseil à la Vie Sociale et autres groupes d'expression des usagers et de leur famille
- évaluations interne et externe
- enquêtes de satisfaction

comme la « **Charte des droits et libertés de la personne accueillie** », guident l'action des administrateurs comme des équipes de direction et des professionnels.

L'Association a mis en place au niveau départemental un professionnel « référent qualité » pour les accompagner et suivre l'actualisation de ces différents documents.

L'Association et ses établissements ou services s'assurent que chaque personne peut exercer ses droits et mettent en œuvre les moyens nécessaires à leur prise en compte.

... qui accompagne le projet de Vie

Chaque établissement ou service se consacre à l'accompagnement du Projet de Vie du jeune ou de l'adulte. Cet accompagnement s'appuie sur le potentiel de la personne.

Avec les moyens mis à disposition de l'établissement ou du service, chacun doit bénéficier d'une prise en charge, d'un accompagnement, d'un soutien ou d'une aide adaptée correspondant à ses besoins, ses souhaits, ses attentes (sa famille et/ou le responsable légal les expriment si nécessaire).

... qui assure un libre choix et recherche un consentement éclairé

Avant que ne s'engage un accompagnement personnalisé, la personne et/ou sa famille est informée sur le service qui lui est proposé et sur les modalités pratiques d'accès à son dossier. En cas de nécessité, une communication adaptée est mise en place.

Une Association, un projet ... au service des personnes accompagnées et de leurs familles

... qui favorise le maintien des liens familiaux

L'accompagnement ou la prise en charge doit favoriser les liens familiaux dans le respect des souhaits de la personne sauf décision contraire du juge.

En référence aux valeurs de l'ADPEP, l'ensemble des acteurs de l'association s'assurent que la dignité de la personne, son intimité et chaque fois que possible son autonomie sont garanties. Ils veillent à ce qu'elle puisse exercer la totalité de ses droits dans le respect des croyances, convictions et opinions.

... avec des compétences dans

→ le champ du handicap

L'Association gère 26 établissements, services ou dispositifs implantés en 42 lieux dont 1 à Blois (41) et 1 à Lucé (28).

Selon le type d'établissement, les modalités d'accompagnement peuvent être en hébergement, accueil de jour, au domicile, sur le lieu de travail ou de scolarisation et concernent l'éducation, les soins, l'emploi adapté, le sport, la culture et les loisirs ...

→ les différents types de handicap

- Déficience Intellectuelle
- Déficience motrice
- Déficience visuelle
- Déficience auditive et troubles du langage
- Handicap psychique
- Cérébro-lésés
- Polyhandicap
- Troubles du spectre de l'autisme

→ l'accompagnement scolaire et/ou parental



▪ **Un Service d'Assistance Pédagogique à domicile (SAPAD)** permet d'accompagner, en lien avec l'Inspection Académique, la scolarité des jeunes (malades ou accidentés) dans l'incapacité de fréquenter momentanément leur établissement scolaire.

▪ **Un dispositif pour des actions d'accompagnement à la parentalité des personnes handicapées.**

sont rattachés au siège de l'association.

C'est ainsi plus de 1000 enfants ou adolescents et 700 adultes qui sont accompagnés par 714 personnes réparties sur 784 postes pour 623 ETP. Les 2 ESAT offrent du travail à 168 travailleurs handicapés, 37 postes étaient à pourvoir (bilan social au 31 12 2017).

Une Association qui s'adapte et évolue

Des transformations considérables ont lieu dans la société. La demande d'accès aux droits de tous et de maintien dans son milieu de vie bouscule organisations et pratiques professionnelles.

Les Assemblées Générales ont placé l'association dans cette dynamique de transformation du modèle historique de l'offre médico-sociale qui induit un redimensionnement des structures existantes et le basculement vers des dispositifs et des plateformes de services.

L'ensemble de nos actions se situent dans une nouvelle logique qui relègue au passé la seule logique de structures.

Nous sommes passés :

- ⇒ **d'une logique de structures à une logique de parcours** traduisant un projet de vie ;
- ⇒ **du concept de prise en charge à celui d'accompagnement** d'un parcours.

Qui impose d'assurer une égalité de considération et d'écoute entre professionnels, personnes accompagnées et/ou familles en

⇒ **respectant le positionnement des différents acteurs**

- Le projet de vie est de l'unique responsabilité des personnes ou de leur famille.
- Le projet personnalisé d'accompagnement est construit avec sa famille ou le représentant légal.

⇒ **facilitant l'accès aux droits des familles et des personnes**

- Valoriser le rôle des Conseils à la Vie Sociale et former les acteurs
- Renforcer la participation des personnes et des familles par des initiatives innovantes

⇒ **apportant des réponses aux besoins exprimés par les proches aidants**

- soit au niveau de l'établissement, du service ou du dispositif
- soit au niveau associatif et même inter-associatif

en termes de répit, de formation, d'appui et de soutien

⇒ **recherchant la cohérence et la coordination** entre les interventions des aidants (familiaux ou non) et celles des professionnels.

Ainsi, nous passons d'une association qui parlait au nom des personnes et de leurs familles à une association qui accompagne l'expression des besoins, aide à les formuler et à les mettre en œuvre.

Les objectifs pour une société solidaire et inclusive

Les PEP se veulent acteurs du grand mouvement qui vise à favoriser « l'accessibilité des personnes handicapées » ou en difficulté à tous les droits communs et notamment :

- **Scolarisation**
- **Formation**
- **Travail**
- **Culture, sport et loisirs,**

ainsi que leur maintien au plus près de leur lieu de vie chaque fois que possible.

La présence des familles au sein de l'association, leur participation à l'élaboration des politiques associatives, la proximité entretenue par nos établissements et services avec les personnes et leurs familles nous permettent d'être au plus près des besoins exprimés.

C'est pourquoi l'association des PEP du Loiret a pour objectifs

- Etre dans une volonté de respect et de travail constant avec les familles tant au niveau des établissements, services ou dispositifs que de l'Association.
- Répondre, seul ou en partenariat, à des appels à projet ou candidature en réponse à des besoins nouveaux ou complémentaires à l'offre existante.
- Adapter l'offre existante, si nécessaire la faire évoluer vers des dispositifs d'accompagnement et de soins permettant aux jeunes ou adultes leur maintien dans leur milieu de vie ordinaire et l'accès aux dispositifs de droit commun.
- Diversifier pour les plus en difficulté les modalités d'accueil dans les structures et lieux de vie dans le respect des projets de vie des personnes et des besoins des familles.
- S'appuyer sur des personnels compétents et formés.
- Inscrire toute action dans une démarche de qualité et d'évaluation au service des personnes.
- Placer l'action associative dans une perspective de transformation sociale dans la perspective d'une société plus solidaire et l'égalité des droits et des chances de tous.

L'ADPEP 45 est aussi :

. adhérente à l'URIOPSS (Union Régionale Interfédérale des Œuvres et organismes Privés non lucratifs Sanitaires et Sociaux) pour être en lien avec d'autres associations de solidarité et bénéficier de services communs, de temps de concertation et de formation.

. adhérente au CREA (Centre Régional d'Etudes, d'Actions et d'Informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité).

Axes d'action

Dans le cadre des orientations associatives, les priorités s'appuient sur la dynamique des établissements, services et dispositifs de l'Association pour diversifier les modalités des accompagnements et répondre au mieux aux besoins identifiés comme aux demandes de maintien en lieux de vie et d'accès aux dispositifs de droit commun.

- **Agir pour favoriser le diagnostic précoce, la prévention et l'accès aux soins**
- **Développer l'insertion en milieu ordinaire et l'accompagnement social et familial, fluidifier les parcours**
 - ✓ Poursuivre le développement des services de soins, d'aides et d'accompagnement à la scolarité (SESSAD) et leur évolution vers des plateaux techniques polyvalents territorialisés
 - ✓ Installer un Dispositif d'Inclusion Par l'Emploi (DIPE) qui ferait suite au regroupement et au développement des différents dispositifs de formation professionnelle pour jeunes adultes et les accompagnerait pour leur premiers pas dans l'entreprise
 - ✓ Développer les possibilités d'accès à la culture, aux sports et aux loisirs
 - ✓ Développer l'accompagnement à la parentalité des personnes handicapées
 - ✓ Développer des formes d'habitat inclusif accompagné
 - ✓ Favoriser l'autonomie des personnes notamment par la domotique
 - ✓ Développer des initiatives en direction des aidants familiaux
 - ✓ Poursuivre le développement des actions du SAPAD en direction des enfants malades ou accidentés ou en situation particulière
- **Faire évoluer l'offre**
 - **Pour le secteur Enfants et Adolescents**
 - ✓ Développer et adapter les prises en charge dès le plus jeune âge notamment par les CAMSP
 - ✓ Poursuivre la mise en réseau et la complémentarité des dispositifs du secteur enfants
 - ✓ Faire évoluer les IME vers des dispositifs territoriaux et développer les initiatives visant à scolariser et à accompagner en milieu ordinaire
 - ✓ Rendre effective la prise en charge des jeunes de 16 à 25 ans par le dispositif relais, le SESSAD-Pro et le DIPE

Axes d'action

○ Pour le secteur Adultes

- ✓ Identifier et développer les accueils de jour par rapport aux établissements
 - ✓ Développer l'accompagnement à domicile des personnes par le renforcement des SAVS, SAMSAH et SSIAD et favoriser l'innovation dans les services d'accompagnement
 - ✓ Afin d'obtenir un accompagnement global, étendre l'action du SAMSAH et du SSIAD vers un Service Polyvalent d'Accompagnement et de Soins A Domicile en direction des personnes handicapées (SPASAD)
 - ✓ Diversifier l'offre en direction des travailleurs handicapés. Diversifier les activités en ESAT et rechercher les possibilités d'inclusion des travailleurs en milieu ordinaire dont en EA
 - ✓ Poursuivre la reconnaissance des compétences des jeunes en formation et des travailleurs handicapés par l'intermédiaire du dispositif « différents et compétents » et la VAE
 - ✓ Accompagner le vieillissement et les personnes handicapées en perte d'autonomie et/ou vieillissantes
- **Diversifier et développer les offres de services ou d'accompagnement en direction des personnes cérébro-lésées, polyhandicapées, handicapées psychiques ou présentant des troubles du spectre autistique**
 - **Développer l'Association, recruter et former des administratrices et des administrateurs**

Sur la base de ces orientations, l'association prendra toute initiative pour les concrétiser et répondra aux appels à projet ou à candidature lancés par les autorités.

Une Association en capacité d'assumer ses responsabilités

Les adhérents :

L'association départementale des PEP 45 entend :

- maintenir sa capacité de repérer les besoins des personnes en difficulté et de leur famille,
- assurer ses responsabilités par rapport aux établissements et services qu'elle gère,
- se poser en interlocuteur reconnu et compétent tant auprès des autorités que des associations partenaires,
- assurer sa représentation dans toutes les instances où elle peut être amenée à siéger,
- se doter des compétences nécessaires au développement de son action.

Elle poursuivra sa politique d'adhésion en direction des familles et de toute personne qui se reconnaît dans les valeurs et les actions développées.

Les adhérents participent à une Assemblée Générale annuelle et sont invités à se porter candidats au Conseil d'Administration et au Bureau.

Le Conseil d'Administration est responsable :

- du bon fonctionnement des instances associatives dans le respect des rôles et pouvoirs statutaires et règlementaires donnés à ses différentes instances (Assemblée Générale, Conseil d'administration, bureau et commissions,...),
- du lien établissements/administrateurs par l'intermédiaire des administrateurs délégués, du fonctionnement des CVS ou autres organes de consultation des usagers, comme de la qualité des accompagnements offerts par ses établissements et services,
- de la gestion des ressources humaines, des emplois et des compétences,
- du fonctionnement des instances représentatives des personnels conformément au code du travail,
- de la gestion budgétaire dans le cadre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM),
- de la gestion et du maintien du patrimoine.

Des commissions issues du CA sont mises en place et en fonction des projets des groupes de travail ou comités de pilotage pour préparer les orientations et les prises de décision.

Le siège administratif :

Le siège de l'association est agréé, dans le cadre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM). Sa composition et son fonctionnement sont établis pour que l'association accomplisse au mieux sa mission. Ainsi sont à la disposition des établissements, services et dispositifs des services supports : Administratif et Financier, Ressources Humaines, Paye, Patrimoine, Projets/qualité, Informatique, Secrétariat de direction et Comptabilité.

Sous l'autorité du Président et par délégation, le Directeur Général en a la responsabilité et en assume la direction.

Une Association en capacité d'assumer ses responsabilités

La Direction Générale :

Dans le cadre de ses missions de gestion et d'administration générale, le Directeur Général anime et coordonne l'ensemble des établissements, services et dispositifs des domaines d'activité des PEP 45 dans le respect des orientations politiques et économiques définies par l'Association.

A ce titre, il :

- est garant de la mise en œuvre de l'adaptation des structures, des établissements, services et dispositifs ainsi que de leurs systèmes d'organisation sur lesquels il a autorité ;
- Veille au respect des procédures telles que définies par le document de répartition des attributions entre siège et établissements adopté par le CA du 20 février 2007 ;
- Est garant du suivi et de la bonne réalisation du CPOM ;
- Est le supérieur hiérarchique de tout le personnel et a autorité sur l'ensemble des salariés en lien avec le Bureau. Il concourt au bon fonctionnement des IRP ;
- Veille à la préservation du patrimoine ;
- Contribue au bon fonctionnement des instances de l'Association et en lien avec le président est vigilant à la représentation de l'Association auprès des partenaires extérieurs.

Le Directeur Général, rend compte régulièrement des actes pris dans l'exercice de sa délégation au Président qui en informe le Bureau et le Conseil d'Administration.

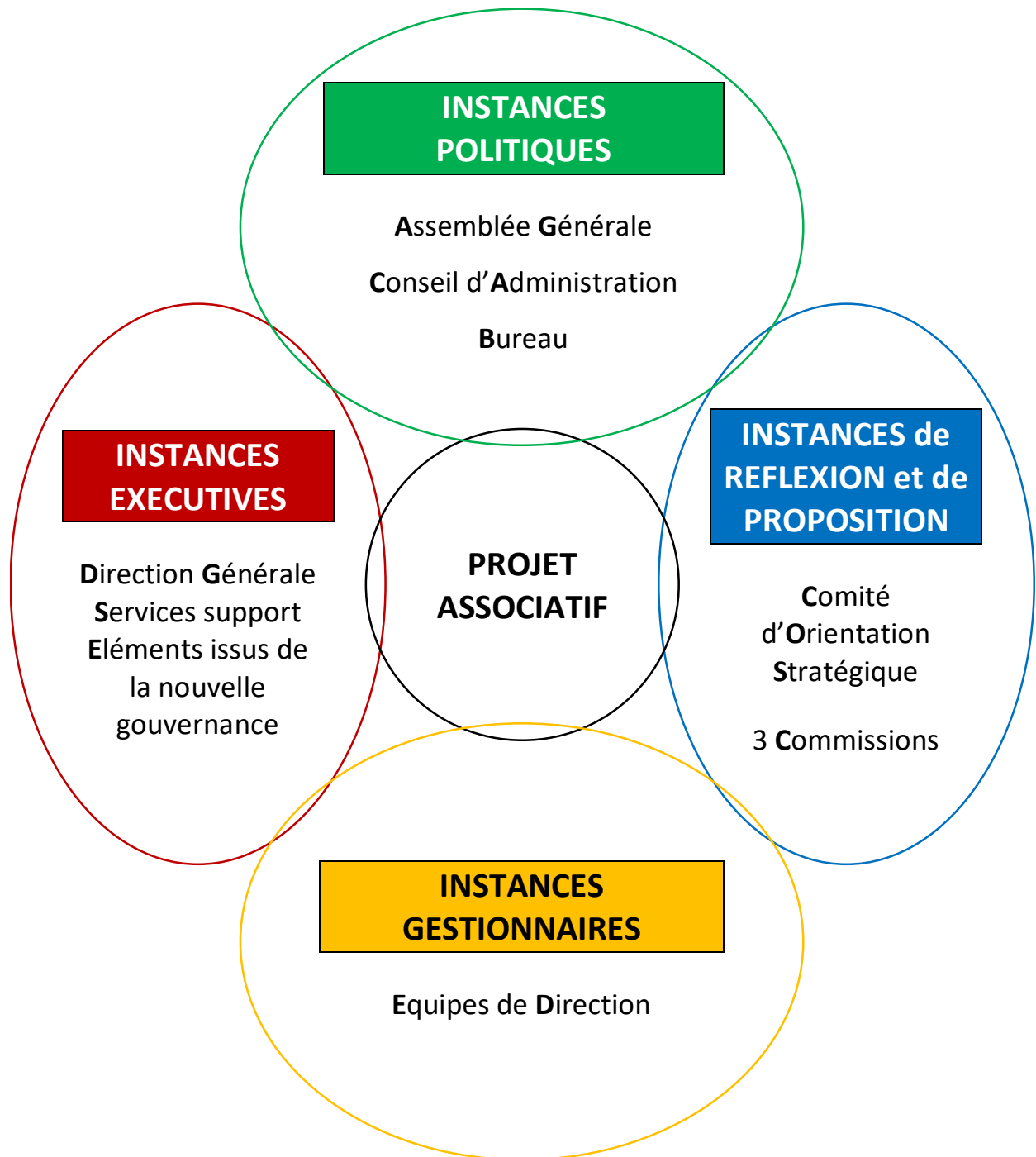
Les établissements, services et dispositifs :

La communication entre l'Association et ses structures doit être constante.

Elle s'effectue par :

- La délégation d'Administrateurs dans chaque établissement, service ou dispositif et leur lien avec les équipes de direction
- L'invitation aux directeurs et directeurs adjoints à assister au Conseil d'Administration
- La participation des directeurs aux commissions du Conseil d'Administration ou tout groupe de travail ou comité de pilotage suivant l'ordre du jour ou leur objet
- Le Comité d'Orientation Stratégique regroupant des administrateurs et des délégués des directeurs
- Les réunions des directeurs animés par le Directeur Général avec suivant l'ordre du jour, la participation du Président ou de cadres du siège.

La gouvernance de l'ADPEP 45



Comité d'Orientation Stratégique

- ✓ Dialogue de gestion
- ✓ Suivi du CPOM
- ✓ Réflexion sur les Appels à Projet
- ✓ Réflexion sur les orientations

Commission Budgétaire

- Suivi de l'activité
- Fonds mutualisés
- Préparation du COS

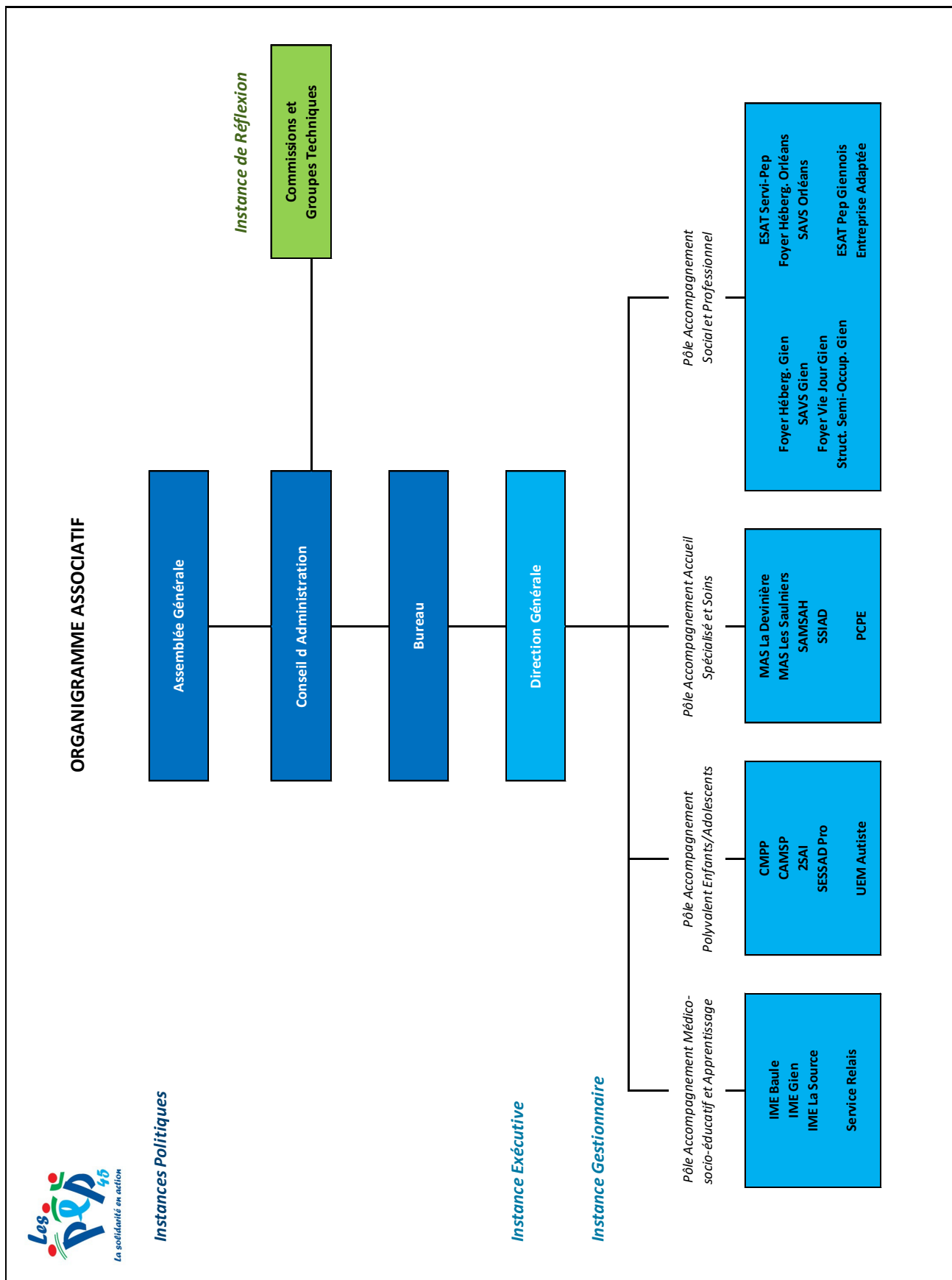
Commission Accompagnement des établissements, services et dispositifs

- Suivi des outils de 2002
- Accompagnement des Administrateurs

Commission Travaux

- Suivi des travaux et appels d'offre
- Conseil aux établissements
- Veille aux normes
- Accompagnement et étude de projets
- Maintenance et modernisation

Organigramme associatif



Instances Politiques

Instance Exécutive

Instance Gestionnaire

Les PEP Loiret : établissements, services et dispositifs

Enfants - Adolescents - Adultes

	PCPE	
IME Gien	Service Relais Orléans, Gien	SAVS Gien
IME Baule		Foyer hébergement Gien
IME La Source		SAVS Orléans
		Foyer hébergement Orléans
Sapad		Foyer Vie de Jour Gien
	Aide à la Parentalité	Structure Semi-Occupationnelle Gien
		ESAT Saint Jean de Braye, Boigny
CAMSP Montargis		ESAT Dampierre, Gien
CAMSP Gien		Entreprise Adaptée Dampierre
CMPP Montargis		
CMPP Gien	Sessad Pro	MAS Boigny
Sessad 2SAI Gien, Orléans, Olivet, Baule, Saint Jean le Blanc, Blois, Chartres		MAS Saint Jean de Braye
UEM Autistes Boigny		SSIAD Loiret
		Samsah Loiret